



BRETAGNE SUD HABITAT

Mise en ligne le : 28-10-2022 jusqu'au : 28-12-2022

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 2022	
En exercice	23	Date de la convocation	29 09 2022
Quorum	16	N° de la délibération	7. CA 2022 10 19
Présents	23	Service	Direction administrative et financière
Représentés	0		
Votants	23		

OBJET	Clôtures d'opérations relevant du Servie d'Intérêt Economique Général
Le 19 octobre 2022 à 14h30, les membres du Conseil d'administration se sont réunis dans les locaux de Morbihan Energies, 27 rue de Luscanen (Salle Henri LE BRETON), 56000 Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.	

Participants (23) : Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Marie-Jo LE BRETON, Mme Soizic PERRAULT, M. Nicolas JAGOUDET (ne vote plus à partir de la délibération N°15), M. Pierre GUEGAN, Mme Myrienne COCHE, M. David ROBO (ne vote plus à partir de la délibération N°9), Mme Stéphanie DOYEN, Mme Christine LE STRAT, M. Olivier HOUSSAY, M. Marc BOUTRUCHE, Mme Elise DEMAY, M. Jean-Jacques TROMILIN, M. Jérôme PINSARD, M. Bernard CAUDAL, Mme Marie-Anne LE BOURLAY, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Dominique RIO, M. Hervé JEGO, M. Jean-Noël TEXIER, M. David HADJEB, Mme Cécile FRANCHET (ne vote plus à partir de la délibération N°11), M. Loïc HIRRIEN.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les organismes de logement social ont l'obligation de distinguer leurs résultats issus des activités relevant du SIEG (Service d'Intérêt Economique Général), de celles qui en sont exclues. Ce fléchage des résultats permet ensuite d'affecter les fonds propres dégagés par chacune de ces activités au financement des actifs correspondants aux définitions du SIEG et du hors SIEG.

Les activités relevant du SIEG recouvrent principalement les investissements relevant du logement social, et celles du hors SIEG sont notamment relatives aux opérations fiscalisées (immeubles non conventionnés, concessions d'aménagement...).

Il vous est proposé de clôturer les opérations listées ci-après et de procéder à l'affectation des fonds propres correspondants aux comptes de « réserve » prévu par l'instruction comptable des organismes de logement social.

Commune et nom de l'opération	Désignation de l'opération	Date de réception	Coût de revient	Emprunts	Subventions	Fonds propres
Opérations de production de logements neufs						
CARNAC - Avenue du Rahic - Césarine	Acquisition de 9 logements locatifs sociaux en VEFA	30/03/2021	868 808 €	582 148 €	57 712 €	228 948 €
ARRADON - Rue de Kerzu	Acquisition de 8 logements locatifs sociaux en VEFA	30/03/2021	984 419 €	853 230 €	87 210 €	43 979 €
ARZON - Ar Vervent	Construction de 11 logements locatifs sociaux	17/10/2016	1 449 234 €	792 406 €	580 897 €	75 931 €
BEIGNON - Rue Louis Déron	Construction de 3 logements locatifs sociaux	15/05/2019	338 063 €	229 150 €	50 987 €	57 926 €
NOSTANG - Les Aigrettes	Acquisition de 3 logements locatifs sociaux en VEFA	20/02/2020	457 168 €	391 378 €	35 904 €	29 886 €
SOUS-TOTAL			4 097 692 €	2 848 312 €	812 710 €	436 670 €

Opérations en habitat spécifique						
AURAY - Résidence Bocéno	Travaux de modernisation	26/10/2020	455 288 €	0 €	0 €	455 288 €
GRAND-CHAMP - Résidence Les Camélias	Modernisation et restructuration	16/09/2020	779 795 €	434 436 €	152 000 €	193 359 €
SOUS-TOTAL			1 235 083 €	434 436 €	152 000 €	648 647 €
TOTAL			5 332 775 €	3 282 748 €	964 710 €	1 085 317 €

Le montant des fonds propres de ces opérations, soit 1 085 317 €, peut être financé par une affectation des résultats réalisés sur les activités relevant du SIEG, pour la part de ces résultats imputés en « report à nouveau ».

Cette affectation contribue ainsi à diminuer la part des résultats précédents, non fléchés sur des opérations, au profit d'un compte de réserve correspondant aux fonds propres sur opérations d'investissement. Le solde à ce jour du compte « report à nouveau sur activités relevant du SIEG » est de **5 814 810 €**.

Le Conseil d'administration, à la majorité des membres présents ou représentés, pour les programmes d'investissement clôturés sur l'année :

- valide les clôtures d'opération détaillées ci-dessus,
- valide la proposition d'affectation des fonds propres, pour un total de **1 085 671 €**, au :
 - compte « Excédents d'exploitation affectés à l'investissement – Activités relevant du SIEG depuis 2021 » (crédit du compte 10671),
 - par imputation du compte « Report à nouveau (solde créditeur) – Activités relevant du SIEG depuis 2021 » (débit du compte 11011).